



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-93882>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **26-93882**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE-BATIMENT GEODE REHABILITATION, AMELIORATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION PARTIELLE CAMPUS LYONTECH – LA DOUA VILLEURBANNE (69)

Description : BATIMENT GEODE REHABILITATION, AMELIORATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION PARTIELLE CAMPUS LYONTECH – LA DOUA VILLEURBANNE (69)

Identifiant de la procédure : a59bb014-b064-431f-bab6-d2a13c0657be

Identifiant interne : A2026-028

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent concours restreint de maîtrise d'œuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation, l'amélioration des performances énergétiques et la restructuration partielle du bâtiment existant GEODE sur le campus UCB LYON 1 de LyonTech La Doua. situé : 2 Rue Raphaël Dubois, 69100 Villeurbanne. Le présent concours est organisé en application des dispositions du livre IV de la deuxième partie du Code de la Commande Publique. La consultation porte sur un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse Plus (ESQ +), lancé conformément à l'article L. 2125-1 2° du Code de la Commande Publique et organisé selon les dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-25 du même code. Les modalités de fonctionnement du concours sont portées au Règlement du Concours (RC). La mission attribuée à l'issue du concours comprend, outre les prestations d'Esquisse Plus (ESQ+) remises en phase projet, l'ensemble des éléments de la mission de base définie aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du Code de la commande publique : les études d'avant-projet sommaire (APS), les études d'avant-projet définitif et dossiers d'

autorisations administrative (APD), les études de projet et le dossier de consultation des entreprises (PRO/DCE), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), l'examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse réalisées par les entreprises ainsi que leur visa et la participation à la cellule de synthèse (VISA), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), ainsi que l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR). Cette mission de base sera complétée par les missions complémentaires obligatoires suivantes : les études de diagnostic (DIA) permettant de renseigner le maître d'ouvrage sur l'état du bâtiment et la faisabilité de l'opération, l'examen de la conformité au projet des études d'exécution confiées aux entreprises et leur visa (EXE partielles) incluant le détail quantitatif et le calendrier prévisionnel (DQE + Calendrier), ainsi que le suivi de la coordination en Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI). Enfin, une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) est prévue dans le cadre de ce marché : la mission complémentaire facultative de Synthèse (SYN), portant sur la coordination des plans EXE de tous les corps d'état. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de la retenir ou non lors de la signature du marché. La réponse à cette PSE est obligatoire

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 2 Rue Raphaël Dubois

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le concours est organisé en deux phases : Première phase – « phase candidature » : les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en œuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés au point 10.2 ci-après. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite les 3 meilleures candidatures (minimum et maximum) admis à présenter un projet en deuxième phase du concours. Les autres candidatures sont éliminées. Dans le cas où le nombre de participants au concours en phase candidature seraient inférieur à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de poursuivre la procédure en phase projet, en sélectionnant la ou les candidatures présentées respectant les conditions requises. Deuxième phase – « phase projet » : les participants sont invités, par le biais d'une invitation transmise par l'acheteur public, à remettre un dossier de projet anonymisé (les documents remis seront libres de tout signe distinctifs propres au candidat), dont le niveau de conception correspond à une Esquisse Plus (ESQ+). Le jury examine les dossiers, présentés de manière anonyme, sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et précisés au point 16.1 du règlement de concours, puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants. L'acheteur choisit le lauréat du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. A l'

issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur lance une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le lauréat, après le dépôt de l'offre, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre décrit à l'article 4 du présent règlement de concours. Le montant de la prime à verser aux participants est de 65 000 € HT correspondant à des prestations de niveau Esquisse Plus (ESQ +), soit un montant de 78 000 € TTC. Cette indemnité couvre la réalisation des éléments de rendu du projet décrits dans le présent Règlement du Concours (RC) - phase candidature, ainsi que dans le RC - phase projet. La prime sera versée selon les modalités indiquées à l'article 17 du présent Règlement de Concours.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE - BATIMENT GEODE REHABILITATION, AMELIORATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION PARTIELLE CAMPUS LYONTECH – LA DOUA VILLEURBANNE (69)

Description : Le présent concours restreint de maîtrise d'œuvre est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation, l'amélioration des performances énergétiques et la restructuration partielle du bâtiment existant GEODE sur le campus UCB LYON 1 de LyonTech La Doua. situé : 2 Rue Raphaël Dubois, 69100 Villeurbanne. Le présent concours est organisé en application des d

Identifiant interne : A2026-028

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 2 Rue Raphaël Dubois

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Informations complémentaires : Bâtiment existant GEODE sur le campus UCB LYON 1 de LyonTech La Doua

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes : - Architecte DPLG ou HMONP ; - Economiste de la construction ; - Ingénieur

CFO/CFA ; - Ingénieur CVC ; - Ingénieur Structure ; - Ingénieur Développement Durable / Performance énergétique ; - Expert en ingénierie amiante ; - Coordinateur SSI ; - Expert Maintenance/Exploitation/Coût Global ; étant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. L'ensemble des modalités sont détaillées au sein du Règlement de Concours. En application de l'article R. 2142-21 du CCP, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Les candidats sont toutefois autorisés à présenter un maximum de trois candidatures, en qualité de membre de groupements. En application de l'article R2142-23 du CCP, un candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Cf. Règlement du Concours (RC)

Description : Cf. Règlement du Concours (RC)

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cf. Règlement du Concours (RC)

Description : Cf. Règlement du Concours (RC)

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : oui

Membres du jury : Composé de 8 membres: • 3 membres au titre des représentants de l'acheteur et de la MAO et l'affectataire exploitant du bâtiment.
• 2 membres au titre de personnalités invitées ou ayant un intérêt. • 3 membres au titre des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou équivalente.
Le jury peut aussi auditionner toute personne susceptible d'apporter des informations utiles.

Prix

Valeur de la prime : 65,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 69

Informations complémentaires : Cette indemnité couvre la réalisation des éléments de rendu du projet décrits dans le présent Règlement du Concours (RC) - phase candidature, ainsi que dans le RC - phase projet. La prime sera versée selon les modalités indiquées à l'article 17 du présent Règlement de Concours.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3064209?orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 05/11/2026 à 14:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Lyon

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui reçoit les demandes de participation : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Organisation qui traite les offres : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMUE LYON SAINT ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 13002136300010

Adresse postale : 92 rue Pasteur CS 30122

Ville : LYON

Code postal : 69007

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Point de contact : MARCHES PUBLICS

Adresse électronique : marches.publics@universite-lyon.fr

Téléphone : 0437378204

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : LYON

Code postal : 69003

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Point de contact : TRIBUNAL

Adresse électronique : greffe.talyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 2842261a-18f0-4df1-ae09-8d04649f225f-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : : La limitation à trois participations est levée pour les compétences suivantes : • Expert en ingénierie amiante ; • Expert Maintenance / Exploitation / Coût Global. Un bordereau de modification est également intégré au DCE, et la modification apportée au RC. Modification de l'article 6.2.3 du RC: En application de l'article R. 2142-21 du CCP, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Les candidats sont toutefois autorisés à présenter un maximum de trois candidatures, en qualité de membre de groupements. Cette limitation ne s'applique pas aux compétences suivantes, pour lesquelles un même candidat pourra participer à un nombre de groupements supérieur à trois : • Expert en ingénierie amiante ; • Expert Maintenance / Exploitation / Coût Global.

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c1555e9b-5dff-48de-9b9e-71092dbe219f - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 29/09/2026 à 15:03

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/09/2026